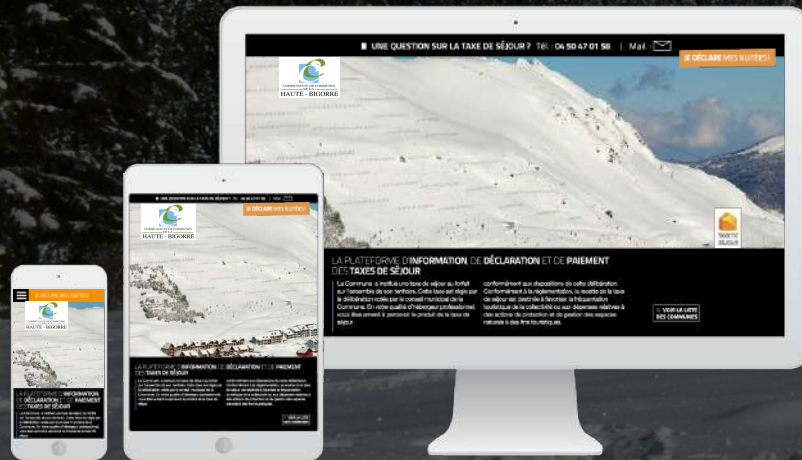




POUR NOUS CONTACTER

hautebigorre@taxesejour.fr

OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI

BP 226 -
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE**tél : 05 62 95 50 71**<https://hautebigorre.taxesejour.fr>TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LA TAXE DE SÉJOUR
SONT DISPONIBLES DIRECTEMENT SUR<https://hautebigorre.taxesejour.fr>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
HAUTE - BIGORRE

FACTUREZ FACILEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

**À PARTIR DU
01/01/2022**

- Hôtels de tourisme sans classement
- Meublés de tourisme sans classement
- Résidences de tourisme sans classement
- Villages de vacances sans classement



AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE POUR :

CALCULER

COLLECTER

DÉCLARER

REVERSER

<https://hautebigorre.taxesejour.fr>



Pour calculer le montant de la taxe de séjour à percevoir, un outil est à votre disposition dans la rubrique « Tarifs & mode de calcul » sur :

<https://hautebigorre.taxesejour.fr>

EXEMPLE 2 : Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 14 et 12 ans ayant séjourné 1 nuit dans un hôtel non classé pour un prix de 450 € HT devra payer :

Prix de la nuitée : 450 € / 4 occupants = **112,50 € par nuitée**

Tarif de la taxe par nuitée : 112,5 € x 5 % = **5,63 € de taxe de séjour**

Le montant de la taxe de séjour est plafonné à 3,64 €

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce montant : 3,64 € X 10 % = **0,36 €**

Tarif de la taxe, taxe additionnelle incluse : 3,64 € + 0,36 € = 4,00 €

Taxe de séjour à facturer : 4,00 € x 2 assujettis = 8,00 €